



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT Séance du 6 Octobre 2025

Le 29 septembre 2025, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 6 octobre 2025 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et cinq, le 6 octobre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Julien RONDET, Dominique PATEIRON.

Absents excusés : Dimitri BOUVIER, Stéphane JEANTY

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Quorum : 10 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

19/2025 : Rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs

20/2025 : Autorisation au maire à vendre le camion Ford

21/2025 : Installation d'une réserve incendie sur un terrain communal

22/2025 : Délibération budgétaire modificative

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Il demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération à la demande de la Communauté Urbaine du Grand Reims concernant la lutte contre les déchets sauvages. Le conseil accepte à l'unanimité.

23/2025 : Signature d'un avenant à la convention de groupement Plan de lutte déchets abandonnés avec le Grand Reims

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

19/2025 : Rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs

Le maire informe le conseil que le recensement débutera le 15 janvier 2026 pour s'achever le 14 février. Il nous appartient de désigner un coordonnateur et 2 agents recenseurs (1 agent pour 300 foyers). Le conseil doit fixer la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs.

Le maire propose de fixer le taux horaire au montant du SMIC + 10%.

Il est procédé au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION À LA MAJORITÉ

20/2025 : Autorisation au maire à vendre le camion Ford

Le maire rappelle aux conseillers que le camion Ford est en panne depuis juillet 2023 et qu'après passage dans plusieurs garages, il a été impossible de le remettre en état. En conséquence un nouveau camion d'occasion de type Daily Iveco (année 2022 ayant 29 652 kms) a été acheté pour la somme de 23 547 €. Le camion Ford Transit va être revendu en l'état à un professionnel au prix de 1500 €.

Cette délibération a pour objet d'acter la vente du véhicule Ford transit et de le retirer de l'actif de la commune.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

21/2025 : Installation d'une réserve incendie sur un terrain communal

Le conseil municipal a déjà voté une délibération pour l'achat d'une parcelle 629 D 1394 destinée à l'installation d'une réserve d'eau de 120 m3, rue des Prés Bonnet pour la lutte contre l'incendie. La Communauté Urbaine du Grand Reims demande au conseil de prendre une nouvelle délibération pour la mise à disposition de cette parcelle. Le riverain mitoyen du terrain a été averti des travaux qui auront lieu en novembre prochain.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

22/2025 : Délibération budgétaire modificative :

Le maire propose au conseil d'alimenter les comptes d'investissement 2112, 2182, 1641 et 212 et le compte de fonctionnement 66111 afin de permettre le règlement des factures de la traversée de Montchenot (2112), la facture du camion IVECO (2182), le capital du prêt consenti auprès du Crédit Agricole (1641), de réaliser des opérations d'ordre de reclassement pour récupérer la TVA sur les honoraires (212), et pour le compte de fonctionnement de payer les intérêts bancaires (66111). Ces comptes seront alimentés à partir du compte de fonctionnement 6188.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

23/2025 : Signature d'un avenant à la convention de groupement Plan de lutte déchets abandonnés avec le Grand Reims

La présente délibération a pour objet la signature d'un avenant à la convention de groupement avec la Communauté Urbaine du Grand Reims concernant le plan de lutte contre les déchets abandonnés. La Communauté Urbaine et les communes volontaires ont signé une convention permettant la prise en charge des coûts liés à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. La présente délibération a pour objet de proroger la validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2027 avec reconduction au 31 décembre 2029.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• Projet de bibliothèque :

Le 29 septembre dernier, le Maire a été reçu par le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims en présence des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Direction des Bibliothèques de la Marne (BDM). Cet entretien avait pour objectif de demander une augmentation de l'offre de service de la bibliothèque avec le recrutement d'un salarié bibliothécaire, condition indispensable à la prise en charge de 50% par la DRAC du financement de la construction de la bibliothèque et de ses équipements. La DRAC pourrait également prendre en charge une partie de la rémunération du bibliothécaire pendant 5 ans.

Lors de cet entretien, le Président a proposé de mettre à disposition les locaux de la Rosière pour accueillir la cantine pendant la durée des travaux si nécessaire.

Nous attendons maintenant un retour de la présidence de la Communauté Urbaine.

Le Maire propose au conseillers de se rapprocher du cabinet d'architecte Poha pour lui demander un chiffrage du projet afin d'éclairer le conseil sur les décisions à prendre.

Les conseillers demandent au maire d'étudier dès maintenant un projet remplacement des fenêtres du bâtiment dit de l'ancienne mairie pour assurer la préservation du site, tout en consultant le cabinet Poha pour une harmonisation des projets.

• Raccordement à la fibre :

Annoncé par le gouvernement en 2024, le dispositif de soutien au raccordement à la fibre pour les particuliers et les petites entreprises, dans les communes où le réseau cuivre va être fermé à court terme, est entré en application. Notre commune est concernée. Sont éligibles à une aide financière les travaux en terrain privé achevés entre le 1er septembre 2025 et le 31 mai 2027, qui ont fait l'objet d'une attestation d'échec au raccordement délivrée par l'opérateur.

• Travaux de voirie :

- Des travaux sont en cours, demandés et pris en charge par le service déchets de la Communauté Urbaine du Grand Reims afin que les véhicules de collecte ne pratiquent plus de marche arrière :

- rue du plat pain, avec le gravillonnage de la partie basse de la rue, pour la rendre praticable par les camions de ramassage. Cette rue restera signalée « voie en issue » après les travaux, la signalisation pourra être renforcée si besoin.
- des logettes vont également être installées en bas de la rue des Fauvettes, à l'angle du CD26, car depuis plusieurs mois les véhicules de collecte ne montent plus dans cette rue en marche arrière. La dalle a été réalisée par la commune.

- ▶ Pour les même raisons, la réalisation d'une plateforme de retournement en haut de la rue du pré des chats est à l'étude.
- Les études pour les travaux rue Faubert et Saint Nicolas ont débuté : une coordination entre le Siem, les Directions de l'Eau et Assainissement et Voirie du Grand Reims se met en place pour des travaux qui auront lieu en 2026 : rénovation des réseaux eaux pluviales et enfouissement des réseaux secs (y compris impasse des petites cours)

- **Logements meublés de tourisme :**

Il y aura lieu de faire l'inventaire des logements meublés de tourisme sur la commune et de s'assurer du paiement de la taxe de séjour. Les sommes sont collectées par le service du développement économique et touristique de la Communauté Urbaine.

QUESTIONS DIVERSES

- **Devis pour un bac à fleurs :** L'entreprise Masala a été retenue pour la transformation du bac à fleurs situé à l'angle de la rue Haute et du Mont Joly en bac en maçonnerie
- **Balcon de la mairie :** L'entreprise Patinet a été relancée pour effectuer la réparation du pilier endommagé.
- **Manifestations de fin d'année :** La commission doit se réunir, la mise en place des décos de Noël est fixée au samedi 6 décembre, avec les Fééries de Noël le dimanche 7 décembre, programme à définir.
- **Cimetière :** Des travaux pour conforter le mur d'enceinte sont nécessaires : trois devis ont été demandés .
- **Zone 30 :** Le réglage des radars pédagogiques est à effectuer. A défaut de pouvoir le faire il faudra les changer.
- **Orange :** Il faut interroger Orange sur le devenir de central téléphonique du réseau cuivre de Montchenot.
- **Bruit dans un B&B :** En cas de récidive de tapage faire intervenir la gendarmerie.
- **Manifestations :**

Commémoration du 11 novembre : 11h au Monument aux Morts avec participation des écoles maternelle, primaires et du collège.

Allumage du sapin : Dimanche 7 décembre : 17 heures

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 10

Date d'affichage et de publication

02/12/2025

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire

Bernard WEILER

Estelle COURTEIX

